



Cahiers de l'OLL

N° 11

Décembre 2015

Observatoire de la laïcité de Lozère

Sommaire

1. Après les attentat de janvier :
 Communiqués de presse.
2. Textes : *"Une République sociale pour un vrai vivre-ensemble"*.
3. Conférence-débat avec Gérard BOUCHET
 mercredi 6 mai 2015
 "La laïcité dans l'espace public".
4. La République de Dupré.
5. Assemblée générale 2015 - samedi 12 décembre
 Centre FOL de Bec de Jeu à Balsièges.
6. Vie de l'OLL – Conseils d'administration
 20 janvier 2015
 20 avril 2015
 19 octobre 2015.
7. Site Internet de l'OLL

Bulletin d'adhésion 2016.

Après les attentats des 7 et 8 janvier :

Communiqués de presse



Communiqué du 7 janvier.

L'attentat perpétré aujourd'hui contre le journal Charlie-Hebdo qui a coûté la vie à des journalistes mais aussi des policiers, est le plus grave **contre le symbole que constitue la presse en France.**

L'Observatoire de la laïcité de Lozère exprime sa profonde affliction pour les victimes de cet acte de barbarie. Ce dernier montre le degré de fanatisme que peuvent atteindre certains intégristes qui, avec des degrés divers, tentent de remettre en cause le **"vivre ensemble" que constitue la laïcité dans notre pays.**

Beaucoup d'observateurs ont fait le rapprochement avec les dessins publiés par l'hebdomadaire. Les manifestations contre les œuvres littéraires ou artistiques par des intégristes de toute origine, se sont multipliées ces dernières années. Rappelons que le blasphème reste répréhensible en Alsace-Moselle du fait d'un statut dont l'OLL demande toujours l'abrogation.

L'OLL n'a cessé de dénoncer les atteintes aux principes républicains et aux libertés durement acquises au cours de notre histoire, notamment la liberté de la presse.

Rappelons le texte de présentation de l'OLL, adopté le 8 octobre 2009 : *"La laïcité est liberté absolue de conscience, fondée sur l'autonomie éthique et rationnelle de l'individu ; elle vise à le libérer de toute tutelle morale ou intellectuelle : "J'ai le droit de croire ou de ne pas croire"..."*

La laïcité est aussi égalité pour tous les citoyens dans le choix et le statut de leurs options spirituelles respectives, égalité radicale de tous dans les options spirituelles.

La laïcité est donc un idéal dont l'originalité est qu'il permet à tous, croyants et non croyants... de vivre ensemble sans que les uns et les autres soient stigmatisés en raison de leurs convictions particulières. [...] Elle est définition de règles de vie commune hors de toute référence à des options particulières. La laïcité n'est donc pas antireligieuse, c'est bien dans un état laïque que les religions, comme les spiritualités avec ou sans Dieu, sont le plus libres de s'exprimer, sans qu'aucun privilège accordé à l'une d'entre elles vienne compromettre leur égalité de principe."

Ces principes font qu'il ne peut pas être toléré qu'au nom d'une religion, on limite le droit d'expression. **L'Observatoire de la laïcité de Lozère appelle les Citoyennes et les Citoyens à se mobiliser pour la défense des principes républicains.**

Mende, le 7 janvier 2015.

L'OLL s'associe à l'appel du club de la presse de Lozère pour un rassemblement de soutien et de recueillement pour Charlie-Hebdo et la liberté de la presse demain

JEUDI 8 JANVIER à midi, devant la préfecture, place Urbain V à Mende.

Communiqué du 8 janvier.

Nous étions nombreux aujourd'hui à Mende, comme hier dans tout le pays, et comme nous le serons dans les prochains jours pour réagir au lâche attentat perpétré contre Charlie Hebdo. Un journal satirique, engagé, sans pub, qui défendait la laïcité, qui se battait ouvertement contre le racisme, contre le sexisme, contre l'homophobie et ce constamment, avec courage, contre tous les intégrismes.

Notre douleur est grande en pensant à tous ceux qui ont perdu la vie et aux blessés, à leurs familles et leurs proches.

C'est un attentat sans précédent contre la création, l'intelligence et le droit de penser qui a été commis. Contre la liberté et la démocratie comme aux heures les plus sombres et les plus tragiques de notre histoire.

C'est la République, ses valeurs, son histoire, ses lumières, sa laïcité qui sont visées. Cette République est celle de la tolérance, du respect de l'autre.

Evidemment, nous refusons de confondre les barbares auteurs de ces crimes avec quelque religion que ce soit et nous amplifierons nos actions contre tous les racismes, l'antisémitisme comme l'islamophobie.

L'Observatoire de la laïcité de Lozère appelle les Citoyennes et les Citoyens à s'engager pour défendre pied à pied les valeurs de liberté, de laïcité de fraternité et d'égalité en un mot, la défense des principes républicains.

Mende, le 8 janvier 2015.

L'OLL diffuse régulièrement à ses adhérents des textes parus dans la presse ou sur le Net. Ce sont souvent des écrits d'intervenants lors des initiatives de l'OLL (Henri PENA-RUIZ, Eddy KHALDI...).

Tous les adhérents de l'Observatoire (personnes physiques ou morales) ne partagent pas toujours le point de vue exposé mais c'est un apport à la réflexion de tous.

Les articles ci-dessous sont parus en janvier 2015.

LA LAÏCITÉ EST UN PRINCIPE CONSTITUTIONNEL

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. » (Article 2 de la Constitution du 4 octobre 1958.)

Une République sociale pour un vrai vivre-ensemble

I

Les terroristes ont tué des «instituteurs du peuple»

par Henri PENA-RUIZ, philosophe et auteur du Dictionnaire amoureux de la laïcité (Plon)



Paris, place de la République, nuit du 7 janvier. Des dizaines de bougies vacillent aux pieds de Marianne. La République est en deuil. Qui pourra dire l'accablement, cette tristesse dans tous les yeux, cette impossibilité de former des paroles qui ne paraissent pas dérisoires ? On prend soudain la mesure du crime. Les fanatiques ont voulu tuer le courage, l'humour critique, l'insolence salutaire, ces audaces de l'art et de la satire qui parlaient vrai et clair. Et ce alors que la complaisance électoraliste inventait le politiquement correct pour travestir la trahison en réalisme, en expressions confuses, en formules ambiguës. Car enfin confondre l'esprit critique avec la stigmatisation, le culte avec la culture, la fermeté du droit avec la violence arbitraire, c'est brouiller le sens des principes et encourager leurs adversaires. De même réduire la laïcité à l'égalité des religions et non de toutes les convictions, c'est discriminer l'humanisme athée ou agnostique. Paradoxe. C'est l'humour impertinent qui a tenu lieu de clarté politique, quand trop de responsables se sont livrés à l'incantation de principes qu'ils n'osaient plus défendre concrètement. Chez Cabu, chez Charb, chez Honoré, chez Tignous, chez Wolinski, héros ordinaires de la clarté comme du courage, la liberté ne s'encombrait pas d'opportunismes ou de silences partisans. Elle jaillissait avec la fraîcheur du regard sans concession, la force d'un absolu dit hâtivement « irresponsable », mais assumé comme tel à rebours des lâchetés intéressées. Oui les dessinateurs de *Charlie* étaient les « instituteurs du peuple » chers à Victor Hugo. Leurs caricatures géniales surgissaient de la conscience spontanée qui pointe l'inqualifiable et le donne à voir sans autre violence que celle du fanatisme dénoncé. On riait devant le dessin et sa légende, car il visait juste en passant à la limite, mais selon un clin d'œil complice qui n'avait rien de cette violence pointée du doigt.

Ces hommes de culture ne voulaient nullement faire la leçon. Ils incarnaient la liberté vive de l'être humain, cette sorte de langage sans façon qui convoque la pensée dans le sourire provoqué, et produit la conscience émancipée. Ces artistes modestes et tendres n'étaient jamais méchants, mais toujours féroces avec l'inhumanité qu'ils dessinaient sans complexe ni fausse pudeur. Ils dénonçaient l'intolérance et le racisme, la xénophobie et la bêtise meurtrière. Ils s'inscrivent désormais dans la « tradition des opprimés »

chère à Walter Benjamin. Ils côtoient Jean Calas et le chevalier de La Barre, Giordano Bruno et Michel Servet, suppliciés au nom de la religion. Ils sont les héritiers de Voltaire, qui « écrasait l'infâme » dans l'humour du *Dictionnaire philosophique*, de Diderot, qui dénonçait le fanatisme dans *la Religieuse*, d'Averroès, qui invitait à lire le Coran avec distance dans *le Discours décisif*.

Cabu, Charb, Honoré, Tignous et Wolinski n'ont jamais confondu le respect de la liberté de croire, conquis par l'émancipation laïque, et le respect des croyances elles-mêmes. Ils ont su qu'on peut critiquer, voire tourner en dérision, une religion, quelle qu'elle soit, et que ce geste n'a rien à voir avec la stigmatisation d'une personne en raison de sa religion. Ils ont pratiqué la laïcité par la liberté de leur art, sans l'affubler d'adjectifs qui attestent une réticence hypocrite. Ni ouverte ni fermée, leur laïcité avait l'évidence nette de leurs dessins créateurs. Car ils savaient que l'indépendance des lois communes à l'égard de toute religion est la condition des libertés comme de l'égalité, mais aussi celle d'un cadre commun à tous, capable d'unir sans soumettre. Ils savaient, comme le rappelle Bayle, qu'il n'existe de blasphème que pour ceux qui vénèrent la réalité dite blasphémée.

Dans un État de droit laïque, nul délit de blasphème n'est légitime. Quant aux responsables religieux qui, naguère, ont poursuivi en justice *Charlie Hebdo*, ils ne manqueront pas de verser des larmes hypocrites et de défendre en paroles la laïcité et la liberté. Duplicité. En tenant à faire du blasphème un délit ils ont témoigné de leur conception rétrograde et pris une très lourde responsabilité morale. Cabu, Charb, Honoré, Tignous et Wolinski savaient et montraient clairement que les fidèles des religions ne peuvent être confondus avec leurs délinquants. Ni le christianisme avec Torquemada, qui envoya au bûcher tant d'« hérétiques », ou avec les poseurs de bombe qui, le 23 octobre 1988, firent 14 blessés graves en incendiant le cinéma Saint-Michel qui projetait *la Dernière Tentation du Christ*. Ni le judaïsme avec Baruch Goldstein, qui, le 25 février 1994, abattit à Hébron 29 Palestiniens ou avec Yigal Amir, qui assassina Yitzhak Rabin le 4 novembre 1995 après avoir vu dans un verset de la Bible une incitation au meurtre. Ni l'islam avec les fous de Dieu, qui le 11 septembre 2001 précipitèrent des avions contre les Twin Towers de New York, causant la mort de plus de 3 000 personnes, ou avec les tortionnaires de l'« État islamique » qui violent les femmes et décapitent des journalistes. Cabu, Charb, Honoré, Tignous et Wolinski nous manquent déjà, d'une absence cruelle qui nous fait mesurer ce qu'ils apportaient à l'humanité riieuse et pensante, à la lucidité collective, à la conscience libre. Et, avec eux, nous manquent toutes les personnes qui ont subi cette mort aveugle, soit en s'opposant courageusement aux tueurs, comme les policiers, soit en se trouvant là, en conférence de rédaction ou à l'accueil.

Si nous voulons être Charlie, vraiment, nous devons bannir toute tentation de transiger sous quelque prétexte que ce soit avec les principes de notre République. Des principes conquis dans le sang et les larmes, à rebours de traditions rétrogrades qui n'épargnèrent aucune culture, aucune région du monde. Liberté, égalité, fraternité. Et laïcité, plus que jamais.

II

Une reconquête à opérer dans tout l'espace public

par Amar BELLAL, rédacteur en chef de la revue *Progressistes*



Il me semble important d'arrêter d'utiliser l'expression « cinq millions de musulmans en France ». Ce chiffre est d'ailleurs régulièrement repris par l'extrême droite pour faire peur et donner une lecture communautariste des rapports sociaux. Comment ce chiffre a-t-il été établi ? Cela ne vient pas de l'Insee car ce type de recensement n'est pas autorisé dans notre République (et c'est tant mieux). C'est en fait l'estimation de la totalité de tous les immigrés d'Afrique du Nord et d'Afrique noire, et de tous leurs descendants se trouvant sur le sol français. C'est d'une violence symbolique sans nom pour tous ceux

(nombreux) qui sont athées, ou ne pratiquent pas, ou simplement pour les musulmans qui veulent avant tout être reconnus comme citoyens français, et qui se retrouvent ainsi catégorisés. Appliquer une telle simplification, qu'on n'oserait jamais appliquer aux chrétiens, est une forme de discrimination.

Même discriminée et même première victime de la crise, l'écrasante majorité (silencieuse) de ces jeunes ne sombre pas dans le djihadisme ou ne défend pas les attentats meurtriers contre Charlie Hebdo. Il faut le répéter sans cesse, et sans ambiguïté. La thèse selon laquelle les jeunes issus de l'immigration auraient pour seule aspiration ou débouché le djihadisme, le sport-business, la star-académie ou la délinquance témoigne d'une condescendance, d'un mépris et d'une méconnaissance complète des milieux populaires. Ces affirmations ou pseudo-raisonnements, s'approchant de la sociologie de comptoir, ne s'appuient sur aucune étude sérieuse en réalité. En effet, les motivations pour les départs de jeunes en Syrie obéissent à des causes multiples et sont difficiles à cerner. Même le département de la Creuse est touché par le phénomène ! Plus grave, ces thèses effacent d'un trait tous les efforts de milliers d'acteurs sociaux dans des services publics des quartiers populaires, dont les enseignants dans les écoles, collèges et lycées : il serait intéressant d'écouter un peu ce qu'ils ont à dire et leur vécu.

D'autre part, expliquer que c'est la désespérance sociale de ces quartiers qui produit des Kouachi n'est pas un service qu'on rend à cette jeunesse, au contraire, cela contribue à les stigmatiser un peu plus comme des « terroristes potentiels » dès lors qu'ils basculeraient dans la misère. Bien sûr le terrorisme peut (et il ne s'en prive pas en France) se nourrir de ces conditions sociales pour recruter ou susciter des vocations, mais ce n'est pas le facteur déterminant. Les causes sont multiples, politiques internationales de la France notamment...

Il convient de combattre l'ambiance « No futur » : pas de boulots en perspective ou alors des boulots au rabais pour toute une génération. Mais au-delà de cet aspect, c'est le « No futur » lié à la crise écologique, crise des ressources sur une planète limitée et une population en croissance démographique. Ce sentiment qu'on ne s'en sortira jamais sauf par la décroissance et la pénurie organisée et planifiée, ou la guerre de tous contre tous, nourrit un climat délétère. Face à ce tableau, il faut opposer un récit de progrès de toute l'humanité, par les batailles politiques mais aussi par les progrès scientifiques et techniques. C'est un vieux combat que mènent les obscurantistes partout dans le monde contre le raisonnement scientifique et la rationalité. Rappelons que l'ignorance et l'irrationalité tuent, pas seulement dans un contexte de terrorisme d'origine islamiste : en Inde ou en Afrique, des savants sont régulièrement tués car ayant lancé des campagnes de vulgarisation scientifique pour remettre en cause des croyances rétrogrades chez les paysans (et le business des charlatans derrière). Aux États-Unis, plusieurs États interdisent l'enseignement de la théorie de l'évolution pour ne pas heurter le récit biblique. Dans ce contexte, il est important de revaloriser le discours scientifique, ses méthodes de raisonnement, la rationalité : ils forment le socle de notre patrimoine culturel et sont la meilleure immunisation contre la radicalisation qui conduit au terrorisme. Antidote aussi pour combattre les thèses « complotistes » qui font des ravages dans les consciences et sont un obstacle à une politisation dans un sens « progressiste » des gens. Il y a besoin de repères à l'opposé du « tout se vaut » et du relativisme prôné dans certains milieux ces dernières années, issus de courants postmodernistes.

Le rôle de l'école est essentiel, mais il y a une reconquête à opérer dans tout l'espace public, notamment dans les médias avec des émissions, des documentaires aux heures de grande écoute.

On parle beaucoup du rôle que la culture peut jouer, à juste titre, mais la dimension scientifique est systématiquement occultée. Et cela ne sert pas la culture cette mise à l'écart, car le lien entre science et création artistique est fondamental ! Réapprenons à écouter les scientifiques, à les respecter aussi, même si leurs conclusions peuvent nous heurter et être à contre-courant des idées à la mode.

Observatoire de la laïcité de Lozère (OLL)

1905  **2015**

**110e anniversaire
de la Loi du 9 décembre 1905**

Observatoire de la laïcité de Lozère



L'OLL organise, une première initiative réservée aux PE en formation initiale
de 14 h à 16 h - à l' ESPE site de Mende

dans le cadre de la formation des Professeurs des Ecoles,
UNIVERSITE DE MONTPELLIER - FACULTE D'EDUCATION - ESPE

Mercredi 6 mai 2015
et à 17h 45 - Salle Urbain V - MENDE

Conférence – débat.

La Laïcité dans l'espace public...

avec **Gérard BOUCHET**

ancien Maire-Adjoint de Valence, Président de l'Observatoire local de la Laïcité.

Ouverte à tous, entrée libre et gratuite,



Associations fondatrices de l'Observatoire de la Laïcité de Lozère (OLL) :

Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (ADATEEP), Association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP), Association lozérienne du Grand Orient de France (GODF), Association Prévention de la Mutuelle Assurance des Instituteurs de France (APMAIF), Autonome de Solidarité Laïque (ASL), Eclaireuses et Eclaireurs de France (EEDF), Fédération départementale de la Libre Pensée (LP), Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE), Fédération des Œuvres Laïques - Ligue de l'Enseignement (FOL), Fédération Syndicale Unitaire (FSU) et ses syndicats, MAE, MGEN (Mutuelle Générale de l'Education Nationale), Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE), Union Lozérienne des Délégués départementaux de l'Education nationale (DDEN), Union Nationale des Syndicats Autonomes – Education (UNSA-Education) et ses syndicats.

Bilan

Très bonne participation.

- Salle du bas au 3/4 pleine + quelques personnes au balcon (5)
Plusieurs représentants de la commune dont des conseillères municipales.
 - Etait excusée : Mme la référente laïcité à la Préfecture qui a été représentée par le chef de bureau du cabinet.
 - Excusées aussi Mme la Présidente du Conseil départemental et Mme la Conseillère départementale du canton de Chirac mais aussi d'autres élus.
- Ont aussi été excusés certains membres du CA de l'OLL et les membres de l'équipe de la MGEN en réunion régionale.

L'OLL remercie

- La Mairie de Mende qui a mis la salle à notre disposition gracieusement et a diffusé l'information sur son dépliant *Rendez-vous* du mois de mai.
- Les organes de presse et radios qui ont relayé l'information (Midi Libre le mercredi 6 mai)
- La MGEN qui a pris en charge le Verre de l'amitié et son accompagnement salé-sucré. Ce moment a été unanimement salué pour sa qualité.
- La Ligue de l'Enseignement - FOL 48 pour le prêt de matériel et installation par Daniel GONZALEZ qui s'est chargé de la partie technique
- La directrice et les professeurs de l'ESPE (notamment Hervé FUMEL), et Jean Marc ROUYEYRE pour la rencontre à l'ESPE cet après-midi : prévue de 14h à 16h, cette rencontre sur la laïcité s'est poursuivie jusqu'à plus de 17 heures.

Et bien sûr,

- **Gérard BOUCHET** qui nous a fait l'amitié de bien vouloir venir à Mende. Professeur de philosophie à l'Ecole Normale puis à l'IUFM, ancien maire adjoint de Valence (élu municipal durant plusieurs mandats), il est président de l'Observatoire de la laïcité de la Drôme.

Son intervention en juin 2014, lors du 100e Congrès des DDEN dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Paris, avait convaincu les Lozériens présents, comme bien d'autres auditeurs, de la nécessité de lui donner une suite. Il a depuis fait de nombreuses interventions. Il nous a prouvé une fois de plus sa maîtrise du sujet.

Les participants ont tous salué la qualité de sa prestation.

NB. Le canevas "power point" de la conférence de Mende est disponible auprès de l'OLL.

L'intervention de Gérard BOUCHET à Mende le 6 mai 2015, a repris et développé sa contribution lors du 100e Congrès de la Fédération des DDEN de juin 2014 au travers des événements de janvier 2015.

Le texte ci-après est la copie de l'article paru dans la revue des DDEN Le délégué de l'Education Nationale n° 241 de décembre 2014, pages 2 à 5. Il est donc antérieur aux attentats de début 2015.

La Laïcité dans l'espace public...

CONTRIBUTION DE GÉRARD BOUCHET,

Ancien adjoint au maire de Valence, Président de l'Observatoire local de la Laïcité.



Gérard Bouchet.

Je ne reviendrai pas sur les aspects conceptuels à propos desquels, dans cette assemblée, nous sommes probablement assez largement d'accord, mais je voudrais apporter ici le témoignage d'un militant confronté, sur le terrain communal, à la mise en cause régulière de la laïcité.

L'affirmation selon laquelle le respect du principe de laïcité ne semble poser aucun problème est assez courante dans nos municipalités. Je n'ai jamais trouvé personne, impliqué dans la vie publique, qui d'une manière ou d'une autre, n'affirme être résolument et profondément laïque et agir comme tel. Or, je retire de mon expérience d' élu municipal (sept ans dans la minorité, six ans dans la majorité), l'impression – plus que fâcheuse – que cette affirmation, à défaut d'être volontairement mensongère, est au moins tout à fait illusoire. Ceci à droite comme à gauche.

La mise en œuvre du principe se heurte à des difficultés sans nombre qui tiennent, selon moi à trois raisons majeures :

- **L'ignorance de la plupart des élus de ce qu'est réellement la laïcité pourtant principe constitutionnel, de son histoire et des conditions de sa mise en œuvre en France.** Hier encore, un collègue élu s'étonnait de l'obligation faite aux collectivités locales d'entretenir les édifices religieux catholiques. Il ignorait que cette contrainte venait du renoncement de l'État à appliquer la loi de 1905 et des accords Poincaré-Briand-Ceretti de 1924 acceptant l'ukase du Vatican contre la loi de Séparation.
- **Les adversaires naturels de la laïcité n'ont pas désarmé** et utilisent toutes les faiblesses et les hésitations des pouvoirs publics pour faire progresser leurs intérêts.
- **Ceux qui devraient en être les plus fidèles défenseurs et notamment les élus sont hélas victimes (mais peut-être parfois victimes consentantes) d'une erreur d'interprétation sur ce que signifie réellement le principe de laïcité qui les conduit parfois à prendre des postures radicalement contradictoires avec les principes qu'ils affirment.**

Je voudrais illustrer ce propos de quelques situations que j'ai personnellement vécues.

L'ignorance de ce qu'est la laïcité se traduit par :

► **La confusion sémantique entre connaître et reconnaître.**

Il est évident que les pouvoirs publics ont à connaître des faits religieux dans

la société qu'ils organisent et qu'ils administrent. Après la liberté de conscience, la République garantit la liberté de culte mais, pour autant, elle n'en reconnaît aucun.

La République connaît mais ne reconnaît pas.

Difficile à comprendre pour certains et pourtant fondamental.

Cela devrait logiquement entraîner l'abstention des représentants de pouvoirs publics, les préfets, les maires et les ministres aux cérémonies et rites religieux.

Or, il n'en est rien. On sait que le Premier ministre de la France assiste aux cérémonies de canonisation de deux papes, rites purement internes à l'Église romaine. Des préfets et des maires, à leur niveau, lui emboîtent le pas pour des cérémonies religieuses locales.

En 2012, j'ai interrogé le préfet de la Drôme, sur sa présence, en uniforme, aux cérémonies de la Sainte-Geneviève, patronne des gendarmes, **dans une église valentinoise.**

Je l'interrogeais ainsi : « *La presse du 2 décembre (édition du Grand Valence du Dauphiné libéré, page 6) rend compte, photo à l'appui, de la présence de Monsieur le Préfet au premier rang de l'assistance lors de la messe célébrée en l'église Saint Jean-Baptiste de Valence à l'occasion de la Sainte-Geneviève fêtée par le groupement de gendarmerie de la Drôme.*

L'article 2 de la loi du 9 décembre 1905, dont je n'ai pas appris qu'elle ait été abrogée, dispose que la République ne reconnaît aucun culte. La présence du

représentant de l'État à une cérémonie religieuse, organisée par un service public : la gendarmerie, qui devrait être neutre par nature, et donc étrangère à toute manifestation religieuse, me paraît contrevenir directement au principe de laïcité de l'État. Sa participation ostensible à un rite religieux constitue, me semble-t-il, un acte public de reconnaissance d'une religion et de ses pratiques que notre constitution exclut pourtant explicitement.

La réponse est intéressante à plus d'un titre :

Le préfet plaide d'abord la tradition. Je cite... **nombre de cérémonies républicaines trouvent leur origine dans des traditions à caractère historique ou religieux** et se sont, au fil du temps, transformées en cérémonies publiques d'hommage à une situation ou une corporation. Il en est ainsi de la Sainte-Barbe pour les sapeurs-pompiers et de la Sainte-Geneviève pour les gendarmes. C'est dans ce cadre que doit être examiné le cas de cette dernière cérémonie que vous relevez. Ainsi vous ne pouvez pas ignorer que la Sainte-Geneviève, instaurée en tant que cérémonie publique en 1962, a pour principal objet de célébrer les valeurs et les principes d'engagement, de responsabilité et de service public, qui présidaient aux actions de la gendarmerie nationale sur l'ensemble du territoire français et qui sont compatibles avec les principes de laïcité et de séparation des églises et de l'État dont vous vous faites à mes côtés le défenseur.

Et il ajoute d'une manière que je crois bien hypocrite : *il va de soi que le représentant de l'État en uniforme n'effectue*

aucun geste lié au culte qui laisserait transparaître une croyance ou une adhésion.

J'ai dû faire le commentaire suivant : que la Sainte-Barbe et de la Sainte-Geneviève soient devenues, au fil du temps, l'occasion de rendre hommage aux corps des sapeurs-pompiers et des gendarmes peut être tenu pour un fait de tradition dans un pays de culture chrétienne dominante encore que cette tradition ayant été instaurée en 1962 par un État républicain et laïque, il y a lieu de s'interroger sur la pertinence de choisir et de maintenir de telles dates pour rendre ces légitimes hommages, alors même que le corps social devient de plus en plus pluriel en matière de références culturelles et religieuses.

D'autre part, ce n'est pas l'hommage qui gêne. C'est le choix de sa date (la fête d'un saint catholique), de son lieu (une église) et de sa forme (une messe). Ce qui me semble radicalement contradictoire avec le principe de laïcité, c'est que cet hommage ne soit pas rendu dans les espaces civils que sont les casernes, ou sur des places publiques en associant toute la population, mais dans **des lieux de culte propre à une religion particulière** et qu'ils soient, de ce fait, placés sous la responsabilité non d'une autorité civile mais d'une autorité religieuse, comme ce fut le cas le 1^{er} décembre 2011 à Valence. Dans ce cas, le caractère d'hommage public de la cérémonie s'efface évidemment devant son caractère religieux imposé par le cadre choisi pour son déroulement. C'est de ce caractère religieux qu'a rendu compte la presse locale. Il est par ailleurs difficile de prétendre

que le représentant de l'État en uniforme n'effectue alors aucun geste lié au culte dans la mesure où, par exemple, selon les indications de l'officiant, il se lève ou s'assoit en fonction des différentes phases du rite auquel il participe effectivement.

Les deux arguments avancés par le préfet me semblent bien légers et on est en droit de se demander si les gendarmes protestants, musulmans, agnostiques ou athées trouvent leur compte dans cette forme d'hommage rendu sous le signe d'une religion, fut-elle traditionnelle et dominante.

► Cette première confusion en entraîne une seconde : confusion sémantique entre « aucun » et « tous ».

Puisque les autorités sont présentes aux cérémonies catholiques, pourquoi ne le seraient-elles pas à celles d'autres cultes. Ainsi, pour certains, « aucun » dans l'expression « la République ne reconnaît aucun culte » prend le sens « tous ».

J'illustrerai cette dérive par les propos du député de la 1^{re} circonscription de la Drôme il y a quelques jours. Le nouvel évêque du diocèse a été consacré le 29 mai, jour de la fête chrétienne de l'Ascension. L'église a voulu faire de ce rite un événement public. Elle a loué le parc des expositions pour procéder à cette ordination et a cherché à en faire la promotion par une campagne appuyée sur les panneaux publicitaires fixés sur les bus de la régie des transports urbains. Elle a par ailleurs demandé au maire de mettre à sa disposition les panneaux d'information municipaux. Le directeur de la régie, s'appuyant sur le règlement intérieur de la société, a refusé le support des bus pour cette campagne. Le maire en avait fait autant pour les panneaux municipaux mais, dans un communiqué il précisait qu'il serait présent à la cérémonie...

L'observatoire de la laïcité – créé l'an passé dans notre département par quelques militants – sollicité par la presse, publie alors le communiqué se félicitant des conditions dans lesquelles le maire de Valence et le directeur de la Citea ont veillé au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public à l'occasion des opérations de communication du diocèse en vue de la cérémonie d'ordination du nouvel évêque de Valence, mais s'étonnant, par contre, de l'annonce par le maire de Valence de sa présence à cet évé-



Des congressistes très attentifs.



ment interne à la communauté catholique, présence justifiée (*je cite*) **par le fait qu'il est le maire de tous les valentinois.**

Le communiqué disait : le maire témoigne qu'il partage une confusion trop fréquente dans la lecture de l'article 2 de la loi du 9 décembre 1905 portant séparation des églises et de l'État : La République ne reconnaît aucun culte.

C'est en effet faire un contresens que de comprendre « ne reconnaît aucun culte » comme voulant signifier « les reconnaît tous ». Cette loi, respectueuse de la liberté de conscience de chacun, interdit en effet aux représentants de l'État et de ses collectivités leur présence es qualité aux cérémonies internes de quelques groupes religieux que ce soit. La non-reconnaissance des cultes ne souffre aucune exception ni accommodement.

Volant au secours de son poulain : le député publie alors à son tour un communiqué : *L'Observatoire fait preuve d'intolérance, d'impolitesse et de non-respect des sensibilités confessionnelles. Il précise qu'il est lui-même présent à l'anniversaire du Bouddha au temple bouddhiste, il va au Yom Kippour pour la communauté juive à la synagogue, il va à l'Aïd Kebbir de la communauté musulmane à la mosquée, comme il participe aux fêtes de la communauté apostolique à l'Église arménienne de Saint-Sahag, comme il ira le 29 mai à l'installation du nouvel évêque catholique de Valence... La laïcité c'est le respect égalitaire des religions comme des opinions politiques et philosophiques : la laïcité c'est avant tout le respect des autres et de la liberté de conscience.*

On repère dans ce communiqué une foule de confusions.

La laïcité se définirait, selon lui, comme le **respect égalitaire des religions comme des opinions politiques et philosophiques.** Il en tire la conclusion qu'il est légitime qu'il soit présent partout : au temple bouddhiste, à la synagogue, à la mosquée, à l'église arménienne, à l'église catholique, etc. et puisqu'il lie dans une même phrase le respect égalitaire des religions et des opinions politiques et philosophiques, on s'attend à le voir aussi, au temple maçonnique, au congrès du PCF, du FN, du NPA ou chez les Mormons et, bien sûr, à l'assemblée des amis de l'athéisme qui ont une opinion tout aussi respectable que tous ceux qui précèdent... Il doit également fréquenter ces assemblées puisqu'il respecte également toutes les opinions !

Je ne suis pas certain qu'il ait bien mesuré la portée de cette expression : respect égalitaire des religions comme des opinions politiques et philosophiques.

► **La mise en lumière de ces deux confusions et le refus par ceux qui les pratiquent de les reconnaître les entraînent à assimiler la laïcité au sectarisme antireligieux.**

Il n'y a rien d'étonnant à ce que, sur un pareil fond de confusion entre « connaître » et « reconnaître », entre « aucun » et « tous », toute parole un peu forte au service du principe laïque, tout projet un peu ambitieux et cohérent de le défendre et de le promouvoir, soient qualifiés de sectarisme, que ceux qui les portent se trouvent affublés du qualificatif de laïcards et qu'ils passent pour de furieux antireligieux.

Dire que la canonisation d'un pape ou l'ordination d'un évêque sont des rites religieux internes à la communauté qui les pratique et que si la puissance publique a à les connaître elle n'est en rien habilitée à y participer, nous fait passer pour des sectateurs de l'athéisme, des contempteurs impénitents de toute forme de religiosité voire de spiritualité.

La lecture du beau texte de Jean Jaurès « *je n'ai jamais cru que les grandes religions humaines fussent l'œuvre d'un calcul ou du charlatanisme...* » est souvent entendue comme une habileté de forme pour masquer le caractère anti-religieux de la laïcité.

Là encore, on confond refus du cléricalisme avec anti-religion.

On veut ignorer, ou pire encore – **on se rend incapable de concevoir** – que la laïcité puisse :

- protéger la liberté de conscience appuyée sur l'autonomie de jugement,
- assurer l'égalité de tous sans distinction d'options spirituelles ou de particularismes et sans discrimination liée au sexe ou à l'origine,
- exclure tout facteur de dépendance ou de mise en tutelle de l'individu,
- constituer le cadre qui rend possible la manifestation de la diversité sans morcellement communautariste de l'espace civique, préservé à la fois comme fondement de paix et comme horizon d'universalité.

La laïcité est un idéal de concorde. Elle vise l'union de tout le peuple sur la base de trois principes indissociables qui constituent le triptyque républicain, qu'elle explicite et spécifie au regard de la diversité spirituelle des citoyens.

La laïcité, c'est le souci de promouvoir ce qui unit tous les hommes. Elle garantit l'universalité d'une loi affectée exclusivement à la promotion du bien commun.

Les adversaires de la laïcité n'ont pas désarmé

Ils n'ont pas désarmé ni pris leur parti de la déclaration d'indépendance réciproque des églises et de l'État que constitue la loi de 1905. Et ils savent parfaitement, toutes tendances confondues, utiliser les failles et les faiblesses des républicains laïques qui, souvent par peur de se voir affublés des qualificatifs que j'évoquais plus haut, hésitent, rechignent et parfois renoncent à s'affirmer comme tels.

La législation scolaire : loi Debré, loi Guermeur, accord Lang/Cloupet, loi

Carle, etc. Et les grignotages successifs des principes laïques dont l'un des derniers avatars est l'accord France-Vatican sur la reconnaissance mutuelle des grades universitaires, est caractéristique de ce renoncement. Je relisais l'autre jour, pour une autre intervention, le statut de l'enseignement catholique tel qu'il a été fixé par l'assemblée générale des évêques de France en Avril 2013. C'est un long document de 35 pages et 385 articles qui énoncent clairement le but et le sens de l'organisation de l'école privée catholique.

Je retiendrai deux articles :

- **(art. 22) :** *Le projet doit donc engager la communauté éducative à proposer à tous la Bonne Nouvelle de l'Évangile, transmise par la Tradition et le magistère de l'Église.*

En se référant explicitement à Tradition (écrite avec T) et au Magistère de l'Église, c'est-à-dire à la prétention de cette institution à dire l'interprétation officielle des textes sacrés, on est bien loin d'un projet d'éducation de la raison, de l'esprit critique, et de l'apprentissage de la pensée autonome. Le texte que je cite ne date pas du Moyen Âge, il est de 2013. L'Église de France affirme toujours, très clairement, son magistère sur l'éducation.

- **(art. 181)** *La tutelle est garante de la dynamique missionnaire de l'école catholique.*

On est loin de l'école privée participant au service public. L'école privée se donne une mission prosélyte, cherche à se développer et en s'ouvrant à tous vise de nouveaux adeptes.

En subventionnant cette école – à laquelle nous ne contestons évidemment pas le droit d'exister sur fonds privés – la République et les pouvoirs publics financent **volontairement et consciemment** un projet que ne se cache pas d'être un projet prosélyte au service de Tradition et du Magistère de l'Église. Ils se privent ainsi du droit au titre de République laïque.

Dès lors que l'État met en œuvre et développe de telles pratiques d'aide et de soutien au développement d'une entreprise missionnaire, il devient difficile, dans les communes, de faire prévaloir **le principe de la loi de 1905 « ne subventionne » aucun culte.**

Une dernière « anecdote » pour illustrer cette difficulté. Le conseil municipal était saisi d'une demande de subven-

tion exceptionnelle par une association sportive pour permettre l'organisation d'un tournoi de foot en salle. Renseignement pris (internet est à cet égard un outil très efficace) il est apparu que les statuts de cette association, relevant de la loi de 1901, précisaient (précisent) *qu'elle veut rassembler des chrétiens désireux de partager leur foi en Jésus-Christ à travers le sport, – mettre en valeur l'éducation chrétienne, – faire connaître le message de l'évangile.* Le tournoi de foot devait être suivi d'une célébration au cours de laquelle seraient remis les prix. Après débat, la majorité du conseil (par 38/49, droite et gauche confondues) a voté la subvention demandée avec un argument « original » : **nous subventionnons la partie sportive et non la partie religieuse de la manifestation !**

**Devant une telle situation :
Que faire ?**

C'est la question que nous nous sommes posée collectivement.

La réponse est relativement simple. Il faut **expliquer, expliquer encore, expliquer toujours** et ne pas hésiter à nous **exprimer publiquement** dès lors que nous considérons les principes auxquels nous sommes attachés mis en cause.

À cette fin, nous avons créé un Observatoire de la Laïcité ayant deux objets :

- 1) promouvoir les principes de laïcité par des actions pédagogiques : formation des adhérents, conférences publiques, colloques, communiqués de presse, etc.
- 2) veiller à leur strict respect et, si nécessaire, de mener toute action pour les restaurer et les défendre.

Les activités de l'Observatoire au cours de ces derniers mois :

- a) Conférences publiques : sur la loi de 1905 ; sur les aspects juridiques de la laïcité ; sur l'actualité de la laïcité.
- b) Interventions : courrier aux écoles demandant d'affichage de la charte de la laïcité, courrier à certains candidats aux fonctions de maires pour demander l'affichage de la Charte de la Laïcité dans les services publics, participation à un projet pédagogique dans un lycée professionnel, etc.
- c) Communiqués de presse et interventions sur France-Bleue, 11 janvier 2013, 20 mars 2013, et en septembre 2013, à propos d'entorses constatées à la laïcité.
- d) Groupes de travail interne sur des thèmes spécifiques :

« Comment Répondre à la montée des affirmations identitaires dans la société », « Élaboration d'un livret à l'intention des élus et des responsables d'associations » rappelant les principes de la laïcité et les conditions de leur mise en œuvre.

Pour conclure

La laïcité, c'est la confiance faite à l'homme quant à sa capacité d'être acteur de son propre destin en dehors de tous les dogmes et toutes les injonctions que des pouvoirs constitués voudraient lui imposer, qu'il s'agisse des pouvoirs religieux, politiques, culturels ou économiques. C'est cette liberté qu'il nous faut défendre contre tous les obscurantismes et tous les dogmatismes. Et dans ce domaine là... il y a du travail à faire.



La Salle des Fêtes de la Mairie de Paris.

La République de Dupré, "logo" de l'Observatoire de la laïcité de Lozère



La représentation de **la République**, gravée par **Augustin Dupré**, qui sert de logo à **l'Observatoire de la laïcité de Lozère (OLL)** est la première figuration "officielle" de **Marianne**. Elle est utilisée dès l'an IV pour l'avvers des monnaies en bronze de la République Française, de un et deux décimes notamment. La signature du graveur Augustin Dupré apparaît au-dessous.

Cette République de Dupré a aussi été réutilisée sur la pièce de un franc du Bicentenaire en 1992.

Augustin Dupré est né à Saint-Etienne le 6 octobre 1748. Elève de David, devenu graveur général de la Monnaie, il est l'auteur de médailles et de types monétaires célèbres surtout inspirés de l'Antiquité.

Il est l'auteur de la pièce en argent de 5 Francs de la Première République "**Union et Force**" (reprise sous la IIe République en 1848 et 1849) et illustrée par l'allégorie "**à l'Hercule**" entre **la Liberté** debout à gauche tournée à droite et tenant une pique surmontée d'un bonnet phrygien et **l'Egalité** debout à droite, tournée à gauche reconnaissable au niveau qu'elle tient à la main.

Sous la Commune de Paris (Hôtel des monnaies sous la direction de Camélinat) et la IIIe République, de 1870 à 1889, sur les pièces de 5 Francs, un second modèle de cette allégorie est utilisé : la Liberté tient une pique surmontée d'une main de Justice.

Sous la Ve République (1964 à 1973 pièces de 10 Francs puis de 1974 à 1980, pièces de 50 Francs) c'est le premier modèle qui est repris surmonté par la devise républicaine **Liberté - Egalité - Fraternité**.

Une autre de ses œuvres est bien connue : le "**Génie ailé de la République**" tenant un stylet devant une table de Loi (20 Francs or 1871 à 1898) et gravant le mot "**Constitution**" (50 Francs or 1878 à 1904 et 100 Francs or 1878 à 1913).

Il est décédé à Armentières-en-Brie le 30 janvier 1833.

Cette image "parlante" de la République présente la particularité de "**regarder à gauche**", ce qui ne peut que nous convenir. Elle figure donc sur le bord opposé dans nos courriers, communiqué et autre compte-rendu, en contradiction avec bien des logos commerciaux ou autres.

J.V.



L'AG de l'OLL du 12 décembre 2015, annoncée sur la porte de la MGEN 48 :



Observatoire de la laïcité de Lozère

Assemblée générale samedi 12 décembre 2015 au Centre FOL de Bec de Jeu à Balsièges



Excusé(e)s : M. le Préfet (et les services de l'Etat, courrier : période de réserve électorale), Mme l'IEN de Marvejols, Mmes Patricia BREMOND Cons. dép. Marvejols, Sophie MALIGE Cons. Dép. Chirac, Mmes et MM. les élus de Mende, Mme Patricia ROUSSON cons.mun., Mmes et MM. A. et M. BOULET, R. BOURRIER, F. CALMEIL, H. CAUCAT, M.A. COLOMBAIN, Ch. FILLAUDEAU, Ch. FUMEL, J.C. GAILLARD, N. GALVIER, D. ILLES, G. PERRI, Ch. ROUSSON, S. VIREBAYRE.

Associations excusées : FCPE.

Présent(e)s (émargements) : Mme Françoise AMARGER-BRAJON, Conseillère départementale du Canton de Mende-2, représente Madame Sophie PANTEL, Présidente du Conseil départemental. Mmes MM. S. BAUMLE, J.M. CAPUANO, M. CHABOT, Cl. CHATEL, P. COGOLUEGNES, M. COUDERC, M. DESHOURS, M. DUFOUR, G. FAGES, H. FUMEL, G. GALVIER, C. et D. GONZALEZ, J. ILLES, E. INESTA, R. MARTIN, E. MICHEL, D. MOUFFARD, M. MOUTET, A. PANTEL, R. PIC, J. PITT, P. POQUET, J. QUINTIN, A. RAYNAL-BERNON, A. ROUSSON, J.L. et N. ROUSSON, D. et J.M. ROUYEYRE, B. ROUX, A. et A. SEBELIN, J. VACQUIER.
Associations représentées : ADATEEP, ADPEP, APMAIF, Autonome de Solidarité Laïque, FSU, GODF, LP, Ligue de l'Enseignement-FOL, MAE, MGEN, Point commun, SE-UNSA, SNES-FSU, SNUipp-FSU, UL DDEN, UNSA-Education. (11 des 14 associations membres fondateurs et 5 associations adhérentes)

Accueil, café, début des travaux à 9 h 45, émargements, cotisations. Annonce parue dans Midi Libre les 1er, 9, 11 et 12 déc.
Repas : 20 participants.

Ordre du jour :

- Bilan d'activités
- Bilan financier
- Projets 2016
- Questions diverses

Comme chaque année, notre Assemblée générale se réunit au plus près de l'anniversaire du vote de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des églises et de l'État (110e anniversaire cette année).

Dans les circonstances d'horreur que nous venons de vivre, il y a tout juste un mois, l'OLL exprime sa douleur aux familles des victimes, sa solidarité avec la population parisienne. À travers elles, ce sont les valeurs de la République qui sont attaquées. Il est plus que jamais nécessaire de les défendre et de les promouvoir.

Une minute de silence est observée.

1. Rapport d'activité

Les principes de Liberté, d'Égalité, de Fraternité sont indissociables de la Laïcité. Pas de Liberté sans Laïcité, pas d'Égalité sans Laïcité, pas de Fraternité sans Laïcité.

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction....

La fraternité, la laïcité comme la liberté et l'égalité sont constitutionnelles mais la fraternité comme la laïcité dépendent de notre volonté, de notre engagement et parfois de notre résistance. La laïcité garantit toute liberté de conscience, toute liberté de pensée et toute liberté d'expression ouverte au débat démocratique. C'est un principe, mais surtout un état d'esprit et de comportement. Être laïque c'est s'engager.

La laïcité organise pour tous les citoyens un espace régi par la loi, par le droit, où tous les hommes sont égaux sans qu'il soit possible à des règles communautaires d'installer dans cet espace des hiérarchies ou des exclusions.

La loi de 1905 permet le "vivre ensemble" et non le vivre en communautés juxtaposées. C'est en cela qu'elle a parachevé l'œuvre entreprise par la Déclaration de 1789 qui, déjà, parlait de liberté religieuse.

La culture commune naît dans la laïcité. Toute forme d'exclusion, d'intolérance, dégénère en repli communautaire ou s'exprime par la violence. Cette culture commune doit toujours avoir en vue l'universel et être indépendante des croyances particulières. L'ouverture à l'universel exclut l'enfermement dans la différence.

Au communautarisme qui enferme la laïcité oppose un humanisme qui libère. Dans notre société de plus en plus déchirée de revendications identitaires, engageons-nous à vivre ensemble et à vouloir ensemble avec nos différences. L'idéal laïque permet de penser ensemble le singulier et l'universel. D'où, l'importance d'une instruction scolaire gratuite, indépendante, hors de toute conviction religieuse. L'état islamique en visant l'école laïque ne se trompe pas d'ennemi (déclaration sur Internet).

La défense de la laïcité est devenue une lutte sans relâche au vu des menaces actuelles qui pèsent sur ce principe républicain. C'est cet engagement qui est à l'origine de l'Observatoire de la laïcité de Lozère (OLL). Les valeurs de "*l'universalisme républicain*" qui sont les nôtres, exigent également une mise en garde contre la tentation d'amalgames aussi dangereux qu'injustifiés. Le danger reste grand de l'imposture de certains qui s'affichent comme "défenseurs de la laïcité" quand il s'agit de l'islam.

L'OLL a été créé, nous le rappelons souvent, après le discours de Latran du président Sarkozy ("**Le Président des Riches**" selon le thème de notre conférence-débat avec la Bibliothèque municipale avec **Michel et Monique PINÇON-CHARLOT, le 24 mars 2011** à Mende). L'OLL n'a pas cessé depuis d'agir.

Notre première initiative publique, qui d'ailleurs a donné naissance à notre association, avait pour titre "**L'idéal laïque aujourd'hui, fondements, histoire et enjeux actuels**", par **Henri PENA-RUIZ, le 23 avril 2009**. On dit souvent qu'on a tort d'avoir raison trop tôt mais en l'occurrence nous pouvons être fiers de notre engagement et de l'outil que nous avons forgé ensemble.

Résumé de l'éphéméride depuis l'Assemblée générale du samedi 6 décembre 2014.

- ☐ jeudi 8 janvier 2015 première manifestation à Mende et communiqué de presse OLL suite à l'attentat du 7 janvier contre **Charlie hebdo**.
 - ☐ vendredi 9 janvier, nouveau communiqué de presse OLL contre les attentats.
 - ☐ lundi 12 janvier seconde manifestation devant la mairie de Mende.
 - ☐ mardi 13 janvier Rendez-vous prévu avec Mme la Référente laïcité à la préfecture, reporté.
 - ☐ mercredi 14 janvier, AG de l'**AP MAIF** membre fondateur de l'OLL, à Mende.
 - ☐ jeudi 15 janvier 2013, rencontre avec M. Laurent BONNARD, nouveau Directeur de cabinet du Maire de Mende : prix des cantines scolaires à Mende et lettre reçue par les parents non-résidents. Laïcité "malmenée" lors des activités périscolaires. Les projets de l'OLL (6 mai, les 3 vies du chevalier...).
 - ☐ samedi 17 janvier AG de l'**ADATEEP** membre fondateur de l'OLL, à Mende
 - ☐ **mardi 20 janvier, CA de l'Observatoire** dans la suite des attentats ; problèmes scolaires et concurrence public-privé ; Lettre à l'ESPE ; point sur les actions permanentes : obsèques civiles, Darwin... Election du Bureau.
 - ☐ jeudi 22 janvier rencontre à la Préfecture avec Mme Myriel PORTEOUS, référente laïcité.
 - ☐ Mercredi 11 mars : un rapport du PS provoque une réaction très vive des organisations laïques : CNAL, SE-UNSA, DDEN. L'OLL écrit à la fédération du PS le 29 mars.
 - ☐ lundi 30 mars : participation, au collège Marcel-Pierrel de Marvejols à la préparation des Assises départementales de la laïcité.
 - ☐ mardi 31 mars débat sur la laïcité, suite au film "*Qu'Allah bénisse la France*", à la demande et avec les lycéens de Saint Chély d'Apcher.
 - ☐ vendredi 3 avril **Assises départementales de la laïcité**, débat à Mende, école d'Infirmière.
 - ☐ **lundi 20 avril, CA de l'Observatoire**, bilan d'activités : rencontre à la Préfecture, échanges avec le PS, Assises de la laïcité, réaction à la "Journée Défense" organisée au lycée Notre-Dame et point sur les actions prévues. Préparation de la journée du 6 mai (ESPE et débat public).
 - ☐ **mercredi 6 mai Intervention à l'ESPE** (ex IUFM) puis **Conférence débat OLL**, salle Urbain V, avec **Gérard BOUCHET** sur **la laïcité dans l'espace public**. Gratuité de la salle par la mairie et verre de l'amitié accompagné de plateaux par la MGEN. En marge, un petit débat par presse interposée sur le nom de la salle choisie par l'OLL... Ce qui prouve que même un journaliste peut ignorer ce qu'est la laïcité.
 - ☐ mercredi 17 juin AG de l'**AD PEP 48** membre fondateur, au Ventouzet à Sainte Colombe de Peyre.
 - ☐ Communiqué de presse se félicitant de la plantation d'un ginkgo biloba "arbre de la laïcité", à l'école privée de Rieutort de Randon.
 - ☐ vendredi 11 septembre, rencontre avec M. le Directeur de cabinet du Maire de Mende (cantines prix, CLIS et classes bilingues, écoles, laïcité...) Prix dans le public (par rapport au prix dans le privé).
- NB. Annoncés en baisse au 1er janvier (article Midi Libre le 1er décembre) maternelle résidents de 2,40 passent à 2,10 (-15,7 %) ; non-résidents 6,87 élémentaire (-14,25 %).*

- ❑ lundi 12 octobre, participation à la **Conférence départementale de la laïcité et de la liberté religieuse**, à la Préfecture. CR reçu mardi 8 décembre : pas de problème de laïcité en Lozère ! Certains pensent que ne pas reconnaître les cultes consiste à les reconnaître tous, ou tout au moins certains cultes du fait de la "tradition" locale... d'où les représentations officielles lors des offices religieux.
- ❑ jeudi 15 octobre rendez-vous des DDEN avec M. le Sénateur-maire de Mende : cantines, écoles de Mende, laïcité des activités périscolaires...
- ❑ **lundi 19 octobre, CA de l'Observatoire** : bilans de la rentrée scolaire, des actions menées (6 mai...) et en cours (obsèques civiles, Darwin...) ; déclaration des organisations pour le 110e anniversaire de la loi de 1905, l'OLL apporte son soutien à la manifestation du 5 décembre.
- ❑ vendredi 6 novembre audience avec **Mme la Présidente du Conseil départemental** : problèmes de laïcité, école Michel Del Castillo...
- ❑ jeudi 12 novembre pour l'école Michel Del Castillo : rendez-vous à la mairie (à la demande du maire) puis réunion avec parents, enseignants, les deux syndicats, les DDEN et amis de l'école.
- ❑ Suite aux **attentats du vendredi 13 novembre** à Paris, dimanche 15 et lundi 16 novembre rassemblements mais aussi annulations de certaines manifestations. Etat d'urgence : position "raisonnable" de la préfecture et plus "surprenante" de l'éducation nationale.
- ❑ jeudi 19 novembre réunion à l'école des Chênes à Mende (parents des deux écoles, enseignants...).
- ❑ samedi 21 novembre, participation à l'AG de l'**UL DDEN**, membre fondateur.
- ❑ mardi 24 novembre : Conseils d'écoles conjoints des Chênes et M. Del Castillo : **l'école sera maintenue**. Le Conseil départemental cédant le bâtiment pour 1 euro symbolique.
- ❑ dimanche 6 décembre, élections régionales : montée dangereuse du Front National dont on connaît la fausse laïcité et l'opposition aux valeurs de la République que nous défendons.

Discussion et Vote du rapport d'activité.

Vote pour à l'unanimité.

2. Bilan financier & fonctionnement

Bilan financier présenté par A. ROUSSON, joint en annexe du compte-rendu.

Pour 2016, cotisations sont inchangées : **association 25 euros** minimum, **individuelle 10 euros** minimum.

D'autres associations pourraient nous rejoindre. Des syndicats : le SE-UNSA, le SNES-FSU et le SNUIPP-FSU, dont les fédérations sont membres fondateurs, sont aussi adhérents de l'OLL. Ils contribuent ainsi aux moyens de l'OLL.

Le bulletin d'adhésion 2016 sera joint au compte-rendu de l'AG.

Discussion et Vote du bilan financier.

Discussion : La MGEN 48 qui s'est déjà associée à plusieurs actions de l'OLL, et ce dès 2009, souhaite adhérer, ce dont se félicitent tous les participants. La présidente de la MGEN 48, C. GONZALEZ, fait connaître les initiatives de la mutuelle dans le domaine de la laïcité et les ressources mises en ligne.

P. POQUET pour l'association *Point commun* à l'origine de la journée du 9 décembre à La Canourgue : plantation d'un arbre de la laïcité et d'un débat en soirée, en fait le bilan et demande aussi son adhésion à l'OLL. Accord de l'assemblée.

Vote pour adopter le bilan financier et donner quitus au trésorier, à l'unanimité.

Election des membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration comprend :

Les représentants des 14 organisations fondatrices (14 sièges non nominatifs) :

- ❑ Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP),
- ❑ Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (ADATEEP),
- ❑ Association lozérienne du Grand Orient de France (GODF),
- ❑ Association Prévention MAIF Lozère (AP MAIF),
- ❑ Autonome de Solidarité Laïque (ASL),
- ❑ Eclaireurs et Eclaireuses de France (EEDF),
- ❑ Fédération départementale de la Libre Pensée (LP),

- ❑ Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE),
- ❑ Fédération Syndicale Unitaire (FSU) et ses syndicats,
- ❑ Ligue de l'Enseignement – Fédération des Œuvres Laïques (FOL),
- ❑ Mutuelle Assurance de l'Education (MAE),
- ❑ Office central de coopération à l'école (OCCE),
- ❑ Union lozérienne des Délégués départementaux de l'Education nationale (DDEN),
- ❑ Union Nationale des Syndicats Autonomes – Education (UNSA-Education) et ses syndicats.

Les représentants des adhérents directs (7 sièges) :

Elus en 2014 : Michel COUDERC, Joël ILLES, Emmanuel INESTA, Edmond MICHEL, Giovanni PERRI, Roger PIC, Bernard ROUX.

Discussion : Giovanni qui pour des raisons professionnelles n'a pas pu participer aux CA cette année, n'est pas candidat pour 2016.

Certaines associations assidues au CA viennent avec deux représentants mais ne disposent évidemment que d'une voix. Il faudrait obtenir qu'au moins un membre de chaque organisation fondatrice soit présent aux CA pour représenter leur association (*rappel de la règle statutaire de l'unanimité*).

La MGEN présente à l'organisation des initiatives de 2009 et 2010, a participé en 2015 lors du débat avec Gérard BOUCHET. D'autres personnes morales sont adhérentes ou envisagent de nous rejoindre. Le CA devra faire des propositions à la prochaine AG pour revoir les statuts pour leur représentation (dès à présent elles seront invitées à siéger à titre consultatif).

Bureau : Le prochain CA doit élire le nouveau bureau.

Bureau sortant : Secrétaire Joël PITT (LP), secrétaire adjoint Joël ILLES (FSU), trésorier Alain ROUSSON (UNSA-Education), trésorier adjoint Daniel GONZALEZ (FOL), président Jacques VACQUIER (DDEN), vice-présidents Jean Michel CAPUANO (GODF) et Michel COUDERC (ADATEEP).

A noter, Yves PIQUET depuis la Guyane continue à nous aider pour faire vivre le site Internet.

Adhérents directs : une seule candidature dans la salle : JM ROUYEYRE.

Sont élus en 2015 à l'unanimité : Michel COUDERC, Joël ILLES, Emmanuel INESTA, Edmond MICHEL, Roger PIC, Jean-Marc ROUYEYRE, Bernard ROUX.

3. Propositions et perspectives pour 2016.

Les évènements tragiques de janvier et du 13 novembre ont profondément marqué nos engagements cette année et vont nous guider pour 2016. Si certains ont redécouvert la laïcité à cette occasion, ce n'est pas notre cas. D'autre part le danger reste grand de l'imposture de certains qui s'affichent comme "défenseurs de la laïcité" quand il s'agit de l'islam. Nos engagements s'inscrivent dans la durée et nous devons être très vigilants sur l'instrumentalisation qui peut en être faite, voire la menace contre la Loi de 1905 dont nous exigeons le strict respect.

L'attaque contre la publication de l'AMF, "**La laïcité, vade-mecum des maires**" (disponible sur [AMF_14082_VADE_MECUM](#)) à propos des crèches dans les mairies, illustre parfaitement l'engagement "à géométrie variable" de certains. **L'OLL s'engagera pour faire connaître et faire utiliser ce document.** La définition de la laïcité qui y est présentée (page 6) est en tout point celle de l'OLL. Elle est lue suite à une demande dans la salle :

" La laïcité, depuis plus d'un siècle, revêt un double sens. C'est un mode d'organisation juridique et politique de la société, issu de la loi de 1905 qui acte la séparation des églises et de l'Etat. Mais c'est aussi une approche philosophique du vivre ensemble, que l'on peut qualifier d'humaniste parce qu'elle ne se réfère à aucun dogme religieux, ni à aucune vérité "révélée", et qu'elle n'est soumise à aucun appareil religieux.

Nous rappelons ainsi que la laïcité est avant tout un principe de concorde et qu'elle n'est l'apanage d'aucun groupe de pensée.

La laïcité est consubstantielle à la République, issue de ses textes fondateurs, et ne saurait souffrir d'aucun qualificatif (ouverte, fermée, à la française...) dont ceux qui veulent l'affaiblir l'affublent souvent.

La laïcité assure la liberté absolue de conscience, consacre des droits égaux pour toutes et tous, sans tenir compte de leurs origines, de leurs croyances ou de leur absence de

croyance, et permet de maintenir la sphère publique (élus et personnes dépositaires de l'autorité publique, agents publics, bâtiments publics, domaine public, services publics) dans une neutralité stricte et respectueuse.

Il convient enfin d'affirmer cette évidence que la stricte application du principe de laïcité n'est tournée contre aucune religion en particulier, elle est garante de la non-discrimination et de l'égalité et elle permet à chacun de vivre ses convictions philosophiques et religieuses, sa croyance ou sa non-croyance, dans un cadre commun apaisé.

Elle a donc vocation à être universelle."

3.1 L'Ecole et la Laïcité

L'Ecole et la Laïcité, c'était le thème, toujours d'actualité, de l'intervention d'**Eddy KHALDI** à Mende le **15 avril 2014** (après celle du **4 février 2012**). Ces conférences-débat poursuivaient celle sur **L'école laïque, école de la liberté** par **Henri PENA-RUIZ**, le **18 mars 2010** à Mende.

L'école de la République a un rôle prépondérant et déterminant pour l'intégration des enfants dans la société et pour la construction de leur avenir. Elle constitue un enjeu politique central car la question scolaire rejoint la question sociale. Elle a une mission essentielle pour l'intégration des enfants dans la société et détermine ce que sera la société de demain. L'école de la République est un lieu privilégié de transmission des savoirs et des valeurs républicaines. Son programme devrait inclure l'histoire de la laïcité et de ses principes.

L'éducation à la laïcité y est donc bien indispensable.

L'école de la République doit donner aux jeunes les moyens de lutter contre l'obscurantisme et ses applications violentes.

Les récentes déclarations de l'Etat Islamique contre l'école laïque française sont prises très au sérieux mais il est hors de question de céder à la peur.

3.1.1 La situation de l'Ecole en Lozère :

En maternelle et élémentaire, les effectifs de l'enseignement public sont en légère hausse depuis 2013 : 4512 à la rentrée 2013, 4530 l'an passé et 4564 élèves alors que les prévisions de l'Inspection académique étaient en baisse (4478 attendus cette année). Répartition: 1751 maternelle (- 45) et 2813 élémentaire (+ 79). Mais la situation démographique reste préoccupante. Les effectifs en baisse dans le privé pour la 4e année consécutive, le démontrent : 2518 (2012), 2475 (2013), 2406 (2014) et 2360 à cette rentrée. Répartition : 826 maternelle (- 44) et 1534 élémentaire (- 2).

Besoins d'ouvertures de classes dans l'enseignement public à **l'école de Grandrieu** où la 3e classe est urgente mais aussi Montrodat (6e cl.), Mende Les Terres bleues (5e cl.), Le Collet de Dèze (5e cl), Balsièges (4e cl.).

Le problème de l'Ecole Michel Del Castillo à Mende s'est **réglé positivement**.

Dans le Second degré : Les lycées surtout en enseignement technique et post-bac connaissent une situation favorable au privé qui n'est pas soumis aux mêmes contraintes que le service public, notamment en matière d'ouverture de filières.

Rythmes scolaires : L'OLL demande que soient liés temps scolaire et temps périscolaire avec des activités gratuites (situation du Monastier où les activités sont payantes), obligatoires et respectueuses de la laïcité, proposées par des associations qui aient la laïcité dans leurs statuts ou la charte de la laïcité annexée à leurs statuts. Les intervenants doivent respecter le principe de laïcité et être formés à l'encadrement des enfants.

3.1.2 Devise républicaine - Journée de la laïcité : Depuis la Révolution française et la Déclaration des droits de l'homme, la devise **Liberté - Egalité - Fraternité, s'est imposée. Elle doit être inscrite sur toutes les écoles communales**, il nous appartient d'y veiller. Avec la loi de 1905, la trilogie s'est complétée par la Laïcité.

Ayant milité depuis sa création pour que soit instituée une journée nationale de la laïcité, l'OLL se félicite de la circulaire ministérielle du 28 octobre 2015 sur le 110e anniversaire et s'engage à en suivre la mise en œuvre : une lettre sera envoyée à M. l'Inspecteur d'Académie pour demander un bilan départemental.

3.1.4 Lois anti laïques : La laïcité a été gravement mise en cause, le 30 décembre 1959, par la loi Debré de financement des écoles privées qui se trouve de fait élargie par la réforme en cours dans l'Education. L'OLL soutient toutes les actions menées pour l'abrogation de la loi Debré et de toutes les lois et dispositions anti-laïques qui l'ont suivie. Rappelons que le **6 février 2010**, à notre demande, **Eddy KHALDI** était à Mende pour débattre de "**la Loi Carle et l'école publique**", cette loi continue de s'attaquer au service public, et que le **18 juin 2010**, l'OLL a organisé un rassemblement pour commémorer le "**Cinquantenaire de**

l'Appel de Vincennes" contre la Loi Debré. C'est pourquoi son CA du 19 octobre avait appelé à la manifestation prévue le 5 décembre.

3.1.5 Formation des enseignants et des personnels : Il est indispensable que le Ministère se préoccupe de la formation des enseignants au sujet de la laïcité. L'ESPE le prévoit; C'est dans ce cadre que l'OLL a pu intervenir avec Gérard BOUCHET le 6 mai 2015. Il faut que cette formation concerne tous les intervenants, même ponctuels, dans les établissements.

Plusieurs participants à l'AG insistent sur cette **formation de tous les personnels** (enseignants et autres).

Le danger d'une révision de la conception française de la laïcité par certaines interventions d'universitaires dans la formation est pointé (FSE et ESPE par exemple).

La réserve citoyenne qui a été créée mérite notre attention : qualification, contenus, messages....

Montpellier : un diplôme pour promouvoir la laïcité (voir Midi Libre du 1er décembre).

3.1.6 L'OLL rappelle son refus du Concordat Alsace-Moselle. Avec la nouvelle carte des régions, comment accepter que perdure le Concordat où les cultes restent financés par l'État. Comment justifier une inégalité de traitement à l'intérieur d'une même région élargie ?

Situation de la Guyane (IA et Evêque mobilisés pour le Collège Achmat Kartadinama de Grand-Santi "envouté" !) et Mayotte où la loi du 9 décembre 1905 ne s'applique pas non plus.

3.2 La Laïcité dans l'espace public

L'intervention de **Gérard BOUCHET** le **6 mai 2015** à Mende, "**La Laïcité dans l'espace public**", avait une autre tonalité après les attentats de janvier. Celle de **Bernard RICHARD** sur les **Emblèmes de la République**, l'année précédente, le **3 avril 2013**, a retrouvé une actualité nouvelle aujourd'hui. Mais la Conférence départementale de la laïcité et de la liberté religieuse, à la Préfecture, le 12 octobre dernier a prouvé que nous avons beaucoup à faire pour un strict respect de la Loi de séparation.

Une discussion est amorcée sur la formule "*vivre ensemble*" qui peut prêter à confusion. Un débat sur ce thème est envisagé.

3.2.1 Action en faveur de la laïcité et contre les atteintes à la laïcité. Utilisation du **Vade-mecum de la laïcité** de l'AMF. Ce vade-mecum de l'association des maires de France a été envoyé aux membres de l'OLL par courriel. Il nous faut utiliser ce document où l'on retrouve bon nombre de nos préoccupations.

Les crèches dans les lieux publics : provocation ayant pour but de se mettre volontairement dans l'illégalité pour attaquer la loi de 1905.

En Lozère, sous prétexte de "traditions", place des offices religieux lors des Commémorations et participation des représentants de l'Etat ès-qualité à ces offices (Sainte-Geneviève...). A noter par contre, dans Midi libre les articles montrant la Sainte Barbe, des pompiers, respectueuse de la laïcité.

3.2.2 Initiatives diverses "*journées de la laïcité*"

Le 5 décembre, il était prévu la participation à la manifestation à Paris, soutenue par l'OLL. Elle été annulée et remplacée par un meeting en salle (bref CR de J. PITT).

Journée de la laïcité du Centre d'Education renforcé de la Lozère et PJJ Mende, lundi 7 décembre, salle Urbain V. (articles Lozère Nouvelle, Midi Libre...) pas d'information pour l'instant.

Journée de la laïcité mercredi 9 décembre à La Canourgue par l'association "*Point commun*" avec plantation d'un arbre et conférence en soirée (voir plus haut l'intervention de P. POQUET).

JM CAPUANO vice-président souhaite une initiative de l'OLL, renouvelée chaque année le 9 décembre (par exemple devant l'arbre de la laïcité au parc Le Tuff).

3.2.3 Plantation d'arbres de la laïcité : Après la **plantation en décembre 2012** puis la **replantation le 16 avril 2013** à Mende (un participant à la réunion de la Préfecture le 12 octobre est revenu sur cet évènement), la mairie de Marvejols a choisi de planter un arbre de la liberté (notamment de l'enseignement). Nous avons apprécié "l'humour" du maire aujourd'hui démissionnaire.

3.2.4 Expo Darwin : Cette exposition a été mise en place pour la première fois lors de la conférence-débat sur "**L'effet Darwin**" de **Patrick TORT**, le **21 octobre 2009**, conférence que nous avons organisée avec la Bibliothèque municipale, Halle Saint-Jean à Mende. Elle n'a pas cessé de "tourner" mais surtout hors département. Quelles perspectives en Lozère ?

3.2.5 Obsèques civiles une relance départementale doit être faite pour la mise à disposition gratuite d'une salle, en s'appuyant sur le Vadémécum de l'AMF. A voir dans les communes qui fusionnent.

3.2.6 Journée défense au lycée Notre-Dame en janvier 2015 (intervention préfecture suite à la communication par la FCPE) à suivre cette année : où doit-elle avoir lieu ?

3.2.7 Guerre 1914-1918 : soutien aux actions en faveur de la reconnaissance des **"fusillés pour l'exemple"**. J. PITT, Président Libre Pensée Lozère, a souhaité présenter l'exposition sur les fusillés pour l'exemple de la guerre de 14-18 réalisée, il y a quelques mois, par la fédération de Lozère de la LP.

3.2.8 Seconde Guerre mondiale : présence lors des commémorations sur la Résistance (importance de l'éducation à l'histoire dans le contexte actuel) et à la stèle du Camp de Rieucros autour du 8 mars.

3.3 Activités proposées

3.3.1 Projection du film "les 3 vies du chevalier" à Mende : JM CAPUANO a pris en charge. Séance normale à 20 h 30 dans le cadre de la programmation du Trianon. Les prix pratiqués seraient ceux habituels. L'OLL s'engage sur **une recette minimale de 280 € TTC soit environ 50 entrées payantes**. C'est-à-dire que l'OLL s'engagerait à verser la différence entre la recette constatée et 280 €. Le prochain CA décidera.

3.3.2 A l'automne, voir une **Conférence-débat à Mende** thème et intervenant(s) à définir. "Vivre ensemble" ? L'an dernier, il n'y avait pas eu accord sur le thème *"l'Islam et la laïcité"* le thème risquant d'exprimer un doute ?

Discussion et vote de la Motion finale.

Le texte qui avait été adressé avant l'AG est relu. Deux remarques sont faites et acceptées :

- ☐ Insister sur l'importance du vade-mecum de l'AMF : accord général.
- ☐ Refuser la constitutionnalisation de l'état d'urgence. On ne sait pas qui appliquera demain la Constitution et dans quel sens. La montée de l'extrême-droite rend prudent. Jean-Marc exprime une certaine réserve en disant « *nous ne sommes pas des adeptes de l'angélisme* » et en faisant référence au manque de moyens.

La motion amendée est adoptée par les 35 participants (représentants d'associations et individuels) alors présents, à l'unanimité moins une abstention.

Une participante explique le sens de son abstention sur ce point : la menace lui semble plus grave que le risque évoqué.

4. Questions diverses

4.1 Communication de l'AP MAIF : AG prévue le lundi 11 janvier à 17 h salle du RDC à l'Inspection départementale de l'Education nationale de Mende (rue du Pré Vival).

4.2 Communication de l'ADATEEP : AG prévue le 20 janvier au groupe scolaire de Mende.

Fin des travaux 11 h 45 suivis de l'apéritif et du **traditionnel "banquet républicain"**.



Observatoire de la laïcité de Lozère



Motion de l'Assemblée générale L'idéal laïque aujourd'hui

Ceux qui ont fait subir, il y a un mois, à Paris et à Saint-Denis un moment d'inhumanité absolue ne nous feront pas céder. Rien ne peut justifier ces assassinats, ici ou ailleurs. Chacune des victimes vit en nous parce que nous appartenons à la même humanité. Notre solidarité à leur égard et à l'égard de leurs familles est totale. Ce crime est immense mais c'est en continuant à vivre librement et fraternellement que notre réponse sera à la hauteur.

Nous savons que ces actes de terrorisme appellent des réponses à la mesure du danger qu'ils représentent. Nous savons que le rôle des forces de l'ordre et de la justice est essentiel pour protéger nos libertés. Mais cela ne doit pas nous empêcher de réfléchir aux réponses que notre société doit apporter à ces actes, et à celles déjà mises en œuvre.

Après la prorogation de l'état d'urgence et l'extension des pouvoirs de police, il nous paraît essentiel de rappeler que rien ne doit nous faire sortir de l'Etat de droit et nous priver de nos libertés. L'état d'urgence ne peut devenir un état permanent et les conditions de sa mise en œuvre ne sauraient entraver la démocratie sociale, l'exercice de la citoyenneté et le débat public. L'OLL s'oppose à sa constitutionnalisation.

L'OLL, porteur du principe universel de laïcité, demande que soit réaffirmé l'indispensable engagement de l'Etat en faveur de l'égalité des droits, de la justice sociale, du développement des services publics. La lutte contre toutes les discriminations et contre toutes les manifestations de racisme doit permettre d'éliminer le sentiment d'exclusion que vit une partie de notre peuple et qui constitue le terreau de l'extrême-droite. A défaut, l'Etat donnerait encore un peu plus corps à la stigmatisation croissante qui s'exerce, mettant en péril notre volonté de vivre ensemble.

Les dramatiques événements de l'année 2015 doivent être l'occasion de construire un autre chemin que celui qui nous est proposé. Un chemin qui refuse de désigner des boucs émissaires et qui refuse que la France soit en guerre contre elle-même. Un chemin qui donne à la paix et à l'égalité des droits toute leur place et qui s'engage en faveur d'une France solidaire, ouverte à l'autre, accueillante, libre et fraternelle, c'est à dire laïque.

Pour nos libertés, pour une société où la fraternité a toute sa place, l'OLL appelle à ne pas céder à la peur. L'OLL appelle à rester solidaires et à lutter contre toute forme de racisme. Il appelle aussi à la défense des libertés car il faut faire prévaloir en toutes circonstances notre liberté d'information, d'expression, de manifestation et de réunion. Il se félicite de la parution du vade-mecum de l'Association des Maires de France (AMF) sur la Laïcité et agira pour sa diffusion et sa mise en œuvre.

L'idéal laïque est notre réponse aujourd'hui comme hier.

Centre FOL de Bec de Jeu à Balsièges, le samedi 12 décembre 2015.

Vie de l'OLL

Compte-rendu du Conseil d'Administration du Mardi 20 janvier 17 heures

Excusé(e)s : Hervé FUMEL, Emmanuel INESTA, Claude LOCATELLI, Régine MARTIN, Bernard ROUX.
Associations excusées : FCPE

Présent(e)s : Sandrine BAUMLE, Laurent CALMELS, Jean Michel CAPUANO, Hugues CAUCAT, Michel CHABOT, Michel COUDERC, Joël ILLES, Edmond MICHEL, Joël PITT, Alain ROUSSON, Christiane ROUSSON, Jean Marc ROUVEYRE, Jacques VACQUIER.
Associations représentées : ADATEEP, ADPEP, APMAIF, ASL, FSU, GODF, LP, MAE, UNSA-Education, UL DDEN.

Ordre du jour :

1. Election du bureau départemental suite à l'AG du 6 décembre 2014.

Le bureau sortant est réélu : secrétaire Joël PITT, secrétaire adjoint Joël ILLES, trésorier Alain ROUSSON, trésorier adjoint Daniel GONZALEZ, président Jacques VACQUIER vice-présidents Jean Michel CAPUANO et Michel COUDERC.

2. Point d'actualité et activités :

Massacres intolérables dus au fanatisme. Attaques contre la République : la liberté d'expression, les représentants de l'ordre, attentat antisémite....

La devise républicaine ne peut pas être composée de mots vides de sens pour certains du fait de la crise ou du communautarisme.

Inégalées : les ripostes de masse de la population dans la rue et pour Charlie Hebdo ; la diffusion du dernier numéro. Son éditorial sera diffusé avec ce CR.

2.1 - Expression publique de l'OLL : deux communiqués dans l'urgence les 7 et 8 janvier, repris dans la presse celui du 7, le dimanche 11 et celui du 8 le samedi 10. Interventions sur deux radios à l'issue du rassemblement le jeudi 8. Continuer ?

2.2 - Suite dans nos activités :

- Rôle de l'Ecole est essentiel. Ministre annonce des mesures dans l'éducation nationale.

Journée lycéenne à Montpellier ce mardi.

Pas de réponse officielle de l'ESPE à la lettre de l'OLL sur la **formation à la laïcité des enseignants** mais mèl d'Hervé FUMEL.

Formation des DDEN une réunion sur la **laïcité**, la loi de 1905. lieu et date à définir

Les projets de nouveaux programmes école et collèges (3 juillet 2014), et lycées (18 décembre 2014) ne citent pas une seule fois la loi de 1905.

- Gérard BOUCHET (date à fixer), Revue *Le délégué*

- débat possible sur l'Islam et la laïcité pour combattre l'islamophobie ?

- Film les 3 vies du Chevalier contre le blasphème. Demande des cultes en Alsace-Moselle d'abandonner cette disposition due à la législation allemande après 1871. L'OLL demande l'abrogation du statut (communiqué).

2.3 - Problèmes scolaires

- **Carte scolaire**. reportée après les élections cantonales de mars !

La Lozère obtient la **création d'un poste** dans le Premier degré.

- **Rencontre avec le Directeur de cabinet du Sénateur-maire de Mende** le 15 janvier (J. M. CAPUANO et J.V.) : Nous avons parlé du prix des cantines scolaires à Mende (prix dans le public et dans le privé) et de la lettre reçue par les parents non-résidents.

Nous avons attiré son attention au niveau de la laïcité parfois "malmenée" à Mende et des projets de l'OLL. -
- **Enseignement privé** : Noël à Serverette; Pub Notre-Dame, encart Saint Joseph...etc.

2.4 - Journée du 9 décembre : Circulaire ministérielle dans l'éducation nationale. Lettre (AG) demande au Sénateur d'agir vers ses amis à l'Assemblée.

Autocollant (demande en AG) 110e anniversaire ? .

2.5 - Arbres : Infos sur les contacts avec Marvejols (arbre prévu mais liberté et non laïcité). Il faudra ré-intervenir Marvejols et les communes limitrophes sont aussi très concernées par la laïcité.

2.6 - Obsèques civiles : Mende, lettre au maire et réponse : un espace funéraire avec crématorium est prévu.

3. Préparation de l'entrevue à la Préfecture jeudi 22 : points à évoquer, composition de la délégation.

- Présentation de l'OLL
- Tour des problèmes actualité et plus anciens
- La charte de la laïcité dans les services publics (préfet). Formation des agents.
- Problème de l'enseignement privé

4. Fonctionnement :

Point sur les adhésions : nous avons dépassé à ce jour le nombre total d'adhérents 2014. Les évènements de ce début janvier ont réanimé la laïcité.

Point sur les finances.

Site Internet, décision est prise de continuer www.oll48.org

Les Cahiers de l'OLL sont en ligne. Nouveau cahier va être prêt.

5. Questions diverses.

CR de l'AG de l'**ADATEEP** du samedi 17 janvier

L'ANACR (Association Nationale des Amis et Combattants de la Résistance) conseille d'aller voir (et faire voir) le film "Les Héritiers".

Fin des travaux CA 18 h 30.

Etre laïque, ce n'est pas limiter à l'horizon visible ma pensée humaine, ni interdire à l'homme le rêve et la perpétuelle recherche de Dieu, c'est revendiquer pour la vie présente l'effort du devoir. Ce n'est pas vouloir violenter, ce n'est pas mépriser les consciences encore détenues dans le charme des vieilles croyances ; c'est refuser aux religions qui passent, le droit de gouverner l'humanité qui dure.

Ce n'est point haïr telle ou telle Eglises ou toutes les Eglises ensemble ; c'est combattre l'esprit de haine qui souffle des religions et qui fut cause de tant de violences, de tueries et de ruines.

Etre laïque, c'est ne point consentir la soumission de la raison du dogme immuable, ni l'abdication de l'esprit humain devant l'incompréhensible ; c'est ne prendre son parti d'aucune ignorance.

C'est croire que la vie vaut la peine d'être vécue, aimer cette vie, refuser la définition de la terre "vallée de larmes", ne pas admettre que les larmes soient nécessaires et bienfaisantes, ni que la souffrance soit providentielle, c'est ne prendre son parti d'aucune misère.

Ernest Lavisse, 1842- 1922

Pioché dans le blog de Gérard BOUCHET <http://www.bouchet.over-blog.com>

Rencontre en Préfecture

avec Madame Porteous, Référente laïcité Jeudi 22 janvier 2015

Cette rencontre (OLL : M. Chabot, J.M. Rouveyre, J. Vacquier) a été décidée en décembre, quand Madame Porteous, référente laïcité, s'est excusée de ne pas pouvoir venir à notre AG.

Nous avons d'abord fait la **présentation de l'OLL**.

Depuis 2009, déclaration du Latran et Appel à sauvegarder la laïcité de la République
Création par 14 associations, mutuelles, syndicats... Rappel de nos activités :
conférences-débat ; expo Darwin ; plantation de l'arbre de la laïcité, (vandalisme...)
Communiqués et interventions presse radios. Voir Cahiers de l'OLL : Site internet www.oll48.org
Expression auprès des candidats lors des élections ; vers les mairies (obsèques civiles)...

Nous avons échangé sur le thème **Laïcité et République**.

Les problèmes liés à la laïcité ont pris une importance particulière ce mois-ci : massacres intolérables dus au fanatisme. Attaques contre la République : la liberté d'expression, les représentants de l'ordre, attentat antisémite... Communiqués de presse de l'OLL repris dans la presse locale, radios...

La devise républicaine apposée sur les écoles, ne peut pas être composée de mots vides de sens pour certains, du fait de la crise ou du communautarisme.

Reconnaissance Lassana Bathily : **OLL comme RESF demande la régularisation** des personnes résidant **en Lozère** et menacées d'expulsion.

Madame la Référente nous a indiqué qu'une **Conférence départementale laïcité** devait être mise en place à laquelle nous serons associés.

Actions en milieu scolaire : Laïcité souvent malmenée en Lozère : cas de l'école privée de Serverette...

Journée du 9 décembre : bonne circulaire du MEN. Quelles retombées dans les écoles et établissements ? Extension pour une journée nationale de la laïcité.

Projets de programmes en cours pour la prochaine rentrée : aucune référence à la loi de 1905 qui est la véritable référence. Histoire de la construction de la laïcité en France (rappel St Chély rencontre avec les lycéens le 5 novembre et suite).

On annonce des **activités en direction des élèves et des personnels** (enseignants et non-enseignants). OLL a déjà demandé à l'ESPE. J. Marc travaille à des réponses aux jeunes par rapport à des situations concrètes.

Agir contre le prosélytisme religieux : distribution du "nouveau testament" devant les établissements scolaires (ex.: Collège Florac, délibération à Ste Enimie, Lycée à Mende)

Formation des Citoyens à la Laïcité : ce n'est pas encore fait dans la fonction publique territoriale, etc. La Charte de la laïcité dans les services publics existe.

Notre interlocutrice prévoit l'engagement de l'Etat ce qui pourrait nous aider.

Situation de l'Etat par rapport aux religions et la Loi de 1905 : cérémonies commémoratives, Ste Geneviève à la cathédrale... Madame Porteous nous fera parvenir la réponse faite aux Lozériens qui ont protesté.

Nous avons annoncé la venue de **Gérard Bouchet** fin avril - début mai à Mende pour une conférence-débat sur **la Laïcité dans l'espace public**.

Nous avons dit que **l'Observatoire de la laïcité gouvernemental** était bien timoré et critiquable.

Madame la Référente laïcité qui est aussi Référente cultes et Référente prévention de la radicalisation, a l'intention d'organiser une conférence. Nous serons informés.

Bilan : une rencontre intéressante, porteuse d'espoir. A suivre.

Conseil d'Administration du Lundi 20 avril 2015

16 heures 30 - Espace Jean-Jaurès - 48000 MENDE

Excusé(e)s : J. Michel CAPUANO, Hugues CAUCAT, Michel CHABOT, Michel COUDERC, Edmond MICHEL, Jean Marc ROUVEYRE, Bernard ROUX.

Présent(e)s : Sandrine BAUMLE, Hervé FUMEL, Cathy GONZALEZ, Emmanuel INESTA, Joël PITT, Alain ROUSSON, Jacques VACQUIER.

Associations représentées : ADATEEP, APMAIF, FOL Ligue de l'Enseignement, FSU, GODF, LP, MGEN, UNSA-Education, UL DDEN.

Ordre du jour :

1. Point rapide d'actualité, fonctionnement et activités.

- Rencontre à la Préfecture avec Mme Myriel PORTEOUS le 22 janvier (voir article dans Midi Libre du vendredi 30 janvier).

- Réunions Education Nationale : Assises de l'Ecole autour des valeurs de la République. Participation aux réunions de Marvejols le lundi 30 mars et Mende le vendredi 3 avril (voir article Lozère Nouvelle du 10 avril).

- Lettre au Parti Socialiste suite à la publication de "l'ahurissant" rapport d'étape du groupe de travail du PS "*Faire vivre la République*" (voir réactions des DDEN, du CNAL et du SE-UNSA) : réponse de la Première Fédérale au courrier de l'OLL et son courrier au Secrétaire National à la Laïcité et aux institutions.

- Point sur les adhésions et les finances : *nous avons largement dépassé le nombre total d'adhérents 2014*. 2723,65 euros au 1er mars. Les adhésions individuelles et d'associations sont les seules entrées de l'OLL.

- Site Internet, **www.oll48.org** : La conférence-débat du 6 mai est annoncée et l'affichette téléchargeable.

2. Préparation et Organisation de la **Conférence-débat** avec **Gérard BOUCHET** le **mercredi 6 mai**

- de 14 h à 16 h à l'ESPE rencontre avec les étudiants futurs enseignants. Pour ne pas faire doublon avec les cours, il s'agira surtout de questions pratiques dans l'exercice de leur profession.

- à 17h45, Salle Urbain V à Mende réunion publique. **La laïcité dans l'espace public.**

Diffusion : information mairie, Presse et radios, élus du Conseil départemental (Alain), mairies (à voir), écoles (les syndicats vont diffuser l'information à la rentrée), Administrations et Etablissements du Second degré.

La salle nous est réservée à titre gracieux par la mairie de Mende. Daniel s'occupera avec la FOL, de l'ordinateur et du vidéo-projecteur pour le Power Point de présentation.

Conditions d'accueil du conférencier. Le verre de l'amitié en fin de débat est pris en charge par la MGEN.

3. Questions diverses.

- Conformément à la décision prise en AG, l'OLL retransmet les messages de RESF mais sans toujours en partager tous les points de vue. Accord sur l'engagement pour les familles et contre le racisme et l'antisémitisme mais vigilance sur toute récupération politique.

- Déclaration commune : *Il ne faut pas toucher à la loi de 1905 ! Il faut défendre les libertés publiques* (LP, Ligue de l'Enseignement, Ligue des Droits de l'Homme) ce texte est à relire par les associations constitutives pour une éventuelle adhésion de l'OLL qui sera soumise au prochain CA.

- Propositions de Jean Michel : revoir pour le film Les 3 vies du Chevalier ; autres propositions (intervention sur le blasphème...) à revoir en CA.

- Radios locales et liberté d'expression (Emmanuel). Rappel des interventions 48FM...

- Autocollants OLL 110e loi 1905 : voir prochain CA.

Fin du CA à 17 heures 45

Conseil d'Administration du lundi 19 octobre 2015

17 heures - Espace Jean-Jaurès - 48000 MENDE

Excusé(e)s : Philippe COGOLUEGNES, Michel COUDERC, Cathy & Daniel GONZALEZ, Joël ILLES, Joël PITT.,

Présent(e)s : Sandrine BAUMLE, J. Michel CAPUANO, Hugues CAUCAT, Michel CHABOT, Edmond MICHEL, Hervé FUMEL, Emmanuel INESTA, Nathalie PERRET, Alain ROUSSON, Jean Marc ROUVEYRE, Bernard ROUX, Jacques VACQUIER.

Associations représentées : APMAIF, FSU, GODF, LP, MAE, MGEN, UNSA-Education, UL DDEN.

Ordre du jour :

- 1. Rentrée scolaire 2015 :

1.1. Réunion du Conseil Départemental de l'Education Nationale 12 octobre matin : bilan de rentrée.

1.2. Activités périscolaires écoles : laïcité des associations et intervenants (Mende). Danger nouveau du même type dans les collèges : du fait de la suppression des moyens pour l'accompagnement éducatif depuis le 1er janvier 2015, il peut être fait appel à des associations... à suivre.

1.3. La "réserve citoyenne". Quelle implication de l'OLL ? Quel contrôle "laïque" des intervenants ? Problème de la définition de la laïcité.

- 2. Point d'actualité et activités :

2.1. Le montage présenté lors de la Conférence-débat avec Gérard BOUCHET le mercredi 6 mai *La laïcité dans l'espace public* (42 diapos) est disponible pour des actions en faveur de la laïcité. (à nouveau remerciements à Gérard BOUCHET, à la mairie pour la salle, à Daniel GONZALEZ pour la technique et à la MGEN pour "le verre de l'amitié" en fin de réunion).

Il faut revoir l'ESPE pour une éventuelle rencontre avec les étudiants futurs enseignants (problème de direction).

2.2. L'exposition Darwin continue à tourner hors département grâce à Bernard ROUX. Voir si d'autres établissements sont intéressés. Patrick TORT a publié cette année, en collaboration avec Guillaume LECOINTRE, un nouveau livre : *Le monde de Darwin*, 224 page, éditions de La Martinière (29,90 €)

2.3. Déclaration commune : *Il ne faut pas toucher à la loi de 1905 ! Il faut défendre les libertés publiques* (LP, Ligue de l'Enseignement, Ligue des Droits de l'Homme). "Réagissant le 22 juillet, Jean-Louis Bianco reproche aux associations leur « virulence », et n'hésite pas à qualifier « d'erronées » et « mensongères » les positions du « collectif » (entre guillemets !)... Les 24 signataires, qui avaient bien pris soin de se mettre tous d'accord sur un texte courtois et argumenté, ne sont pas revenus de cette... virulence.

Le président de l'ODL dit notamment relever dans le rapport du Collectif « *de nombreuses erreurs majeures* » (qu'il ne précise pas) « *dans l'interprétation de la jurisprudence* » des Hautes Juridictions françaises....

Déjà la veille, le 21 juillet, M. Bianco avait signé une lettre à « l'Observatoire de la laïcité du Val-d'Oise », association laïque régulièrement déclarée, pour lui demander... de changer de nom, au motif que cela entraînerait une confusion avec l'Observatoire gouvernemental ! Refus de l'association, non sans quelque « virulence », là encore...

Les responsables de l'Observatoire (gouvernemental) de la Laïcité ont visiblement du mal à tolérer que beaucoup d'associations laïques contestent leurs positions, qui masquent systématiquement les problèmes, ou justifient des « *accommodements raisonnables* » débat républicain"

Lettre de J. PITT **manifestation à Paris le 5 décembre pour le 110e anniversaire de la Loi de 1905.**

L'OLL souhaite-t-il s'y associer et de quelle manière ?

Le CA de l'OLL apporte son soutien à cette manifestation.

Un car est prévu au départ de Mende (info J. Michel).

2.4. Demande de rencontre au Conseil départemental sur les problèmes de laïcité (école Michel del Castillo...)

2.5. Projet de projection du film *Les trois vies du Chevalier de la Barre*. Jean-Michel suit le projet.

2.6. **Financement des écoles privées** : lettre le 9 juin de l'OGEC St Joseph - Ste Famille de Marvejols à la mairie de Palhers (8 enfants scolarisés). La mairie de Marvejols subventionnait largement le privé : l'OGEC cite ainsi 30 000€, 120 000€ (à suivre). Lettre de la commune au Préfet et réponse : 788, 33 € par enfant.

- **3. Compte-rendu de réunion à la Préfecture.**

"Conférence départementale de la laïcité et de la liberté religieuse" à la Préfecture le 12 octobre après-midi. Mme Myriel PORTEOUS présidait, avec des représentants des élus, des services publics, des religions présentes dans le département et de l'OLL.

On ne peut que se féliciter de l'initiative mais notre souci de respect de la laïcité dans l'espace public ne semble pas toujours partagé.

Si l'Article premier : "*La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.*" ne semble pas poser problème, le début de l'Article 2 est interprété de façon ambiguë :

*"La République **ne reconnaît**, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes.*

Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons."

Certains pensent sans doute que ne pas reconnaître les cultes consiste à les reconnaître tous (ou tout au moins certains du fait d'une "tradition") d'où les représentations officielles lors des célébrations culturelles.

- **4. Fonctionnement : point sur les adhésions, finances...**

4.1. AG 2015 : proposition **samedi 12 décembre**. S'inscrire dès à présent.

4.2. Adhésions et finances : **49 individuels plus les associations (9 sur 15 sont à jour)**. L'OLL dispose à ce jour de 2894 € 35 centimes pour financer ses initiatives.

- **5. Questions diverses.**

5.1. **RESF** continue les cercles de silence : le prochain ce mercredi 21 octobre à 17h30 Place Henri BOURRILLON comme d'habitude.

5.2. **Proposition d'exposition** gratuite mise à disposition par la LP Lozère sur *Les fusillés pour l'exemple* dans le cadre du centenaire de la guerre de 1914-1918.

5.3. Demande de familles volontaires pour la création de trois associations UFAL locales et par la suite la **constitution de l'UFAL 48**.

Fin du CA à 19 heures 30.

Site Internet de l'OLL

A consulter www.oll48.org

Rubriques : [Les actualités de l'OLL](#), les initiatives publiques de l'Observatoire ;
[Plantation de l'arbre de la laïcité](#), intervention de l'OLL ;
[Mise à disposition d'une salle gratuite](#) pour des obsèques civiles : délibérations ;
[Documentation](#) ;
[Lettre de l'OLL](#), une publication restée à l'état de projet ;
[Cahiers de l'OLL](#), "LA" publication de l'OLL, sa vie de 2009 à 2015 (11 cahiers) ;
[Statuts de l'OLL](#) et textes fondateurs de l'Observatoire ;
[Textes fondateurs](#) de la laïcité, éléments du corpus législatif.

Observatoire de la laïcité de Lozère

Bulletin d'adhésion 2016



NOM : **Prénom :**

Adresse :

.....

Téléphone : **mèl :**@
:.....

Montant de la cotisation individuelle (10€ minimum) :

cotisation association (25€ minimum) :

Par chèque à l'ordre de l'OLL à adresser à :

**Alain ROUSSON UNSA Maison des syndicats Espace Jean Jaurès 48000 MENDE
ou Jacques VACQUIER 21B Rue des fleurs 48000 MENDE**